

Logiciel libre

un bien commun à développer et protéger

25 novembre 2011
Sophia Antipolis - JM2L

Frédéric Couchet - fcouchet @ april.org
délégué général
(April - <http://www.april.org>)



April
promouvoir et défendre
le logiciel libre

Et vous ?

- Qui a déjà utilisé un ordinateur ?
- Qui utilise régulièrement un ordinateur ?
- Qui sait ce qu'est un code source ou un langage de programmation ?
- Qui a déjà entendu parler de logiciel libre ?
- Qui sait ce qu'est un logiciel libre ?
- Qui utilise ou a utilisé des logiciels libres ?
- Qui utilise son ordinateur pour écouter des CD de musique, des DVD ?
- Qui a déjà entendu parler de DMCA, EUCD, DADVSI, DRM, Informatique de « confiance » ?

Le logiciel libre



Tu as le droit
de redistribuer
cette recette à qui
tu veux et tu peux la
modifier puis la
redistribuer comme
il te plaît !



Une image

- Code source = recette de cuisine
- Exécutable = plat cuisiné
- Les « crêpes propriétaires »
 - les crêpes ne sont disponibles que toutes prêtes
 - la recette n'est pas disponible
 - il ne viendrait à personne l'idée d'avoir la recette

Logiciels libres

- Penser à la libre expression ou le libre-échange, pas à la boisson gratuite
- Quatre libertés fondamentales :
 - Liberté d'**utilisation** d'un programme
 - Liberté d'**étudier** le fonctionnement d'un programme
 - Liberté de **modifier** un programme
 - Liberté de **distribuer** un programme
- Ne pas confondre logiciel commercial, logiciel libre et logiciel propriétaire

Et nos crêpes ?

- Liberté de lire, comprendre la recette des crêpes et de les cuisiner.
- Liberté de donner à ses amis des crêpes fabriquées avec cette recette.
- Liberté de modifier la recette des crêpes
- Liberté de distribuer la recette modifiée des crêpes

Logiciel propriétaire

- Liberté d'utilisation d'un programme : oui mais sous conditions
- Liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme : non
- Liberté de modification d'un programme : non
- Liberté de distribution d'un programme : non



Une philosophie bien connue

- Liberté, Égalité, Fraternité
 - Liberté: d'utiliser, de faire des copies, des améliorations, de les diffuser
 - Égalité : même droits pour tous
 - Fraternité : coopération de tous, pour construire quelque chose ensemble
- Partage des savoirs
- Création d'un fonds commun informationnel

formalisation du logiciel libre

Le « logiciel libre » a de fait toujours existé :

- pratiques des hackers/développeurs
- modèle de la recherche scientifique

« Formalisation » dans les années 80

Logiciel libre (années 90)

- Le logiciel libre est principalement présent dans les infrastructures
- Le logiciel libre n'est connu que d'utilisateurs avancés mais ignoré par les décideurs, journalistes, le grand public

Logiciel libre

- Idées reçues fin des années 90
 - fait par des « hobbyistes/amateurs »
 - pour les « experts/geeks »
 - Le logiciel libre ne peut pas produire du « logiciel professionnel »
 - on ne peut pas vivre en faisant du logiciel libre
- L'expansion du logiciel libre depuis 1998

L'expansion depuis 1998

- Les « craintes » sur le logiciel libre sont levées
- Les outils sont disponibles pour tous usages
- Un marché en pleine expansion
- un outil de politique publique

Des logiciels libres pour tous usages

- Systèmes d'exploitation : GNU/Linux (Ubuntu, Debian, Mandriva...), *BSD ...
- Bureautique : LibreOffice.org, Abiword ...
- Logiciel de traitement d'images, création : Gimp, Inkscape ...
- Butineur : Firefox, Konqueror ...
- Courriels : Thunderbird, Evolution ...
- Lecteur multimédia : VLC ...
- Création de sites web: Spip, Drupal ...
- Messagerie instantanée : Pidgin...
- ...

Qualités

- Des outils disponibles pour tous à coût réduit
- Personne ne vous retire votre liberté
- Défense des diversités culturelles et linguistiques
- Développement basé sur un besoin et non uniquement sur un marché
- Indépendance
- Évaluation par les pairs, sur des critères techniques
- Logiciel mieux contrôlé (peu ou pas de contraintes marketing)
- Logiciels libres développés partout et modifiés localement
- Maîtrise de son système d'information et conservation de ses données (standards ouverts)

Pérennité, sécurité, souplesse

Spécificités

- Emulation très forte entre équipes
- Compétition « ouverte », aucun secret de fabrication
 - Seules les meilleures solutions sont conservées (sorte de sélection naturelle)
 - Coopération, transparence
- Plaisir lié au travail avec du logiciel libre
- Nouvel état d'esprit : l'utilisateur veut, ou tout du moins peut apprendre
- On ne réinvente pas la roue à chaque fois => efficacité

Des faits/chiffres

- Internet repose essentiellement sur des logiciels libres
 - Serveurs web
 - Serveurs de messagerie
 - DNS
 - ...
- La France championne du logiciel libre pour l'activité
- 50% des développeurs sont basés en Europe
- Marché français du logiciel libre estimé à 1,470 milliards d'euros en 2009, croissance de 30% prévue pour 2010 (PAC)
- Marché mondial du logiciel libre estimé à 35 milliards de dollars en 2008 (IDC)

01

INFORMATIQUE

N° 1001 - 17 NOVEMBRE 2006 01net.com

TECHNOLOGIES

Java : Sun
ose la licence
GPL P.16



ENQUÊTE

Xen, une
menace bien
réelle pour
VMware P.40

DOSSIER

DÉVELOPPEURS

L'influence de
l'open source sur
les métiers P.44



SPÉCIAL LIBRE

UN MODÈLE APPROUVÉ

L'Association de promotion et de recherche en informatique libre (April) fête ses dix ans (voir notre Événement page 6). L'occasion, pour «01», de consacrer toutes ses rubriques à ce phénomène open source dont l'attrait ne cesse de grandir.

01net.com, 11 rue de la République, 92000 Nanterre



En entreprise

- Fortes compétences chez les jeunes ingénieurs, «culture libre» à leur entrée dans la société
- de plus en plus d'applicatifs disponibles à la fois sur les serveurs et sur le poste de travail
- SSII spécialisées (généralement appelées SS2L) et traditionnelles offrant des prestations, du support et des assurances



Les licences de logiciel libre

- Droit d'auteur
 - Les programmes d'ordinateurs sont régis par le droit d'auteur, le droit d'auteur accord un monopole, le droit d'interdire
 - Le droit d'auteur garantit qu'on ne peut :
 - Copier un programme pour le donner ou le vendre, (essayer de) le modifier, l'utiliser en dehors des clauses stipulées par sa licence
 - Le droit d'auteur n'interdit en revanche pas d'écrire un nouveau programme :
 - Aux fonctionnalités similaires, compatible au niveau des formats de communication et de données, intéropérable avec le programme original

Les licences de logiciel libre

- Les licences d'utilisation déterminent les droits et devoirs des utilisateurs :
 - « Licence propriétaire » : réservation du programme
 - « Licence libre » : organisation de la diffusion du programme
- Les licences de logiciels libres garantissent les quatre libertés du logiciel et pour certaines garantissent la persistance ou hérédité des quatre libertés

Les batailles autour du libre

Le logiciel libre se développe

mais

le logiciel libre est menacé

Conférence à 16h30 en amphi ouest

En savoir plus

- April - <http://www.april.org>
- Me contacter : fcouchet@april.org

Soutenez le Logiciel Libre, adhérez à l'April !

→ <http://www.april.org/adherer>

Merci de votre attention. Questions ?

